

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

Décisions NU-MRF-TW n° 2012-10-11 du 21 mai 2012 portant délégation de signature du responsable de site de Bobigny à des agents de site de Bobigny et au responsable d'équipe de maintenance, adjoint du responsable de site de Bobigny

NOR : TRAT1240301S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Délégation de signature à des agents de site de Bobigny

Le responsable de site de Bobigny,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1^{er} juillet 2011 (note générale n° 2011-31) au directeur du département MRF par le président-directeur général de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1^{er} janvier 2012 (note de département n° 12-022) au responsable de site de Bobigny par le directeur du département MRF,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Fabien GATTI, responsable d'équipe de maintenance, adjoint au responsable de site de BOBIGNY, et à M. Joël CREPIN, chargé d'ordonnancement, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité du site de Bobigny :

- 1.1. Les plans de prévention de plus de 400 heures ou à risques spécifiques pour le site de Bobigny.
- 1.2. L'établissement des permis feu.

Article 2

De donner délégation à M. Mickael CHERON, chargé de méthode maintenance, mission MF2000, à l'effet de signer, en son nom, l'acte du paragraphe 1.1, pris dans le cadre de l'activité du MF2000.

Article 3

De donner délégation à M. Karim BENOUCHEF, responsable de l'atelier de maintenance de ligne tramway T1, ou à M. Christophe FLORKOWSKI, adjoint au responsable de l'atelier de maintenance de la ligne tramway T1, à l'effet de signer, en son nom, les actes des paragraphes 1.1 et 1.2, pris dans le cadre de l'activité du tramway T1.

Article 4

De donner délégation à M. Fabrice CAPRON, mainteneur matériel roulant, ou à M. Stéphane BOSELLI, mainteneur matériel roulant, à l'effet de signer, en son nom, l'acte suivant, pris dans le cadre de l'activité du site de Bobigny l'élaboration des bordereaux de suivi des déchets industriels.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 21 mai 2012.

Le responsable de site de Bobigny,
M. RIBO

Délégation de signature au responsable d'équipe de maintenance, adjoint du responsable de site de Bobigny

Le responsable de site de Bobigny,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs (note générale n° 2011-31) consentie le 1^{er} juillet 2011 au directeur du département MRF par le président-directeur général de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs (note de département n° 12-022) consentie le 1^{er} janvier 2012, au responsable de site de Bobigny par le directeur du département MRF,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation M. Fabien GATTI, responsable d'équipe de maintenance, adjoint au responsable de site de Bobigny, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris pour les besoins de l'activité du site de Bobigny : les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes de la disposition n° 1 (application du droit du travail et gestion des ressources humaines), de la disposition n° 2 (sécurité des voyageurs, des agents et des tiers) et de celle n° 3 (dispositions générales) de sa délégation de pouvoirs du 1^{er} janvier 2012 (note de département n° 12-022) susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 21 mai 2012.

Le responsable de site de Bobigny,
M. RIBO